MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 2 octobre 2023

PREAVIS N° 14/2023

Route des Voëttes
Demande de crédit pour financer divers travaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 98'553.60, avant déduction de la subvention, pour couvrir les frais liés aux travaux de réfection suivants, suite à une expertise de la route des Voëttes :

- Renforcement aval de la route des Voëttes au lieu-dit « Le Clos ».
- Renforcement aval de la route des Voëttes sur la parcelle RF 1806.

2. Situation

La route des Voëttes, construite au début du siècle passé, a régulièrement été entretenue et améliorée avec l'aide des améliorations foncières (service cantonal et office fédéral). La dernière intervention lourde sur le tronçon sis sur le territoire de la commune d'Ormont-Dessous date du début des années 2000.

3. Plan directeur des routes AF (améliorations foncières) d'Ormont-Dessous

Suite à la demande de subvention pour le préavis 6/2022 « Demande de crédit pour financer divers travaux à la route des Voëttes 40, suite aux intempéries », la direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) a demandé une rencontre avec la Municipalité. A cette occasion, l'autorité a été informée que suite à un audit de la Cour des comptes, un plan directeur des routes dites « AF » devait être réalisé avant que l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et la DGAV puissent se déterminer sur l'octroi de subventions.

La Municipalité a donc mandaté le bureau Martin ingénieurs civils Sàrl pour élaborer un plan pour l'ensemble des routes AF sises sur le territoire communal. Un inventaire de l'ensemble des chemins de la commune a été réalisé dans le but de prioriser et planifier la réfection de ce réseau routier sur les 8 prochaines années.

Les travaux prévus dans le préavis 6/2022 ont été intégrés au plan directeur dans l'étape 1, c'est pourquoi ils n'ont pas encore débuté. Cette première étape comprend également les travaux du présent préavis, à savoir deux renforcements routiers ponctuels, l'un en aval du lieu-dit « Le Clos » et l'autre sur la parcelle RF 1806.

4. Etat des lieux et propositions

Renforcement aval « Le Clos »

La route actuelle présente un affaissement d'environ 10 cm, avec faïençage de l'enrobé, sur une longueur de 20 mètres. Il s'agit surtout d'un affaiblissement du talus aval, trop pentu à cet endroit. Comme il se situe à une cinquantaine de mètres en amont du « Glissement du Clos », qui avait nécessité des travaux pour un montant de CHF 280'000.00, il est préférable de prévoir et stopper le mouvement.

Le bureau d'ingénieurs propose la consolidation du bord aval par la pose d'un BaFix d'une hauteur de 100 cm. La glissière existante devra être déposée et reposée après travaux. Le coffre de fondation est prévu sur une largeur de 2 mètres et la réfection du revêtement sur la largeur complète, le tout sur une longueur de 30 mètres.

Renforcement aval sur la parcelle RF 1806

L'état est le même qu'au tronçon du Clos, à savoir que la route présente un affaissement d'environ 10 cm, avec faïençage de l'enrobé, mais sur une longueur de 80 mètres. Il s'agit surtout d'un affaiblissement du talus aval, pas trop pentu, mais posé sur un mur sec qui supporte mal des charges ponctuelles trop importantes. Le but est également d'éviter de gros dégâts coûteux dans le futur.

Le bureau d'ingénieurs propose, contrairement au secteur précédent, de répartir les charges du trafic du côté aval. Il préconise de créer une dalle de grave stabilisée en fond de fondation et d'ajouter 20 cm de grave comme mise à niveau. Cette manière de procéder évite la pose de BaFix ainsi que la dépose des glissières existantes. Le réglage et la pose du revêtement bitumineux s'opérera sur toute la largeur de la route.

La circulation sera interdite pendant 10 jours, le temps de prise de la stabilisation. Des dispositions seront prises pour informer les riverains et régler le problème de la circulation.

5. Coût des travaux

Renforcement aval au lieu-dit « Le Clos » et parcelle RF 1806

Travaux de régie	CHF	2'100.00
Installation de chantier	CHF	2'900.00
Assainissement	CHF	13'960.00
Terrassement	CHF	25'450.00
Fondation	CHF	19'435.00
Revêtement	CHF	17'322.50
Ouvrage d'art	CHF	7'340.00
Imprévus	CHF	3'000.00
Montant des travaux (HT)	CHF	91'507.50
TVA 7.7%	CHF	7'046.10
Montant total TTC avant subvention	**CHF**	**98'553.60**

Le coût de l'ensemble des travaux pour l'étape 1, qui comprend les préavis 6/2022 et 14/2023, et sur lequel le montant de la subvention sera calculé, se monte à CHF 264'553.60.

6. Subvention

Le dossier pour la demande de subvention pour cette étape a d'ores et déjà été transmis au service des améliorations foncières. Elle devrait être de l'ordre de 70%.

7. Financement

Ces travaux figurent au plan des investissements et seront financés par la trésorerie courante ou par un emprunt demeurant toutefois dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

L'investissement sera quant à lui amorti sur une durée de 15 ans.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu	le préavis municipal n° 14/2023 du 2 octobre 2023 ;
ouï	le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire ;
considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 98'553.60 pour financer divers travaux à la route des Voëttes, sous déduction de la subvention ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur une durée de 15 ans.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique	La Secrétaire
Gretel Ginier	Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 octobre 2023

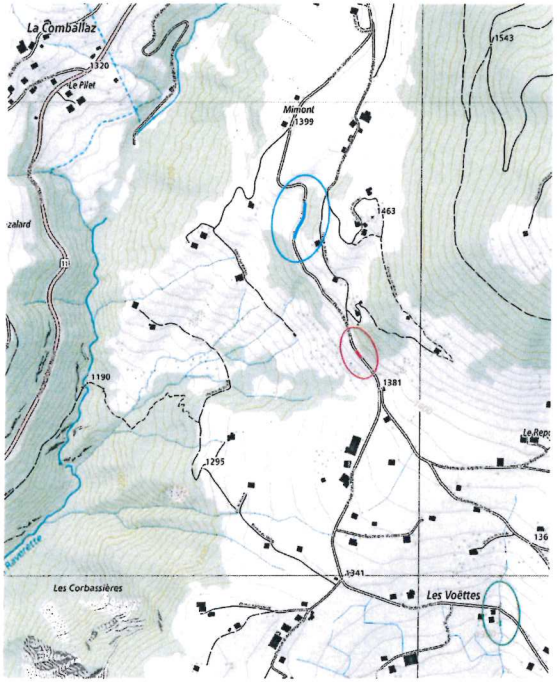
Délégué municipal : M. Marcel Borloz

Annexe : plan de situation des travaux, étape 1 du plan directeur des routes AF

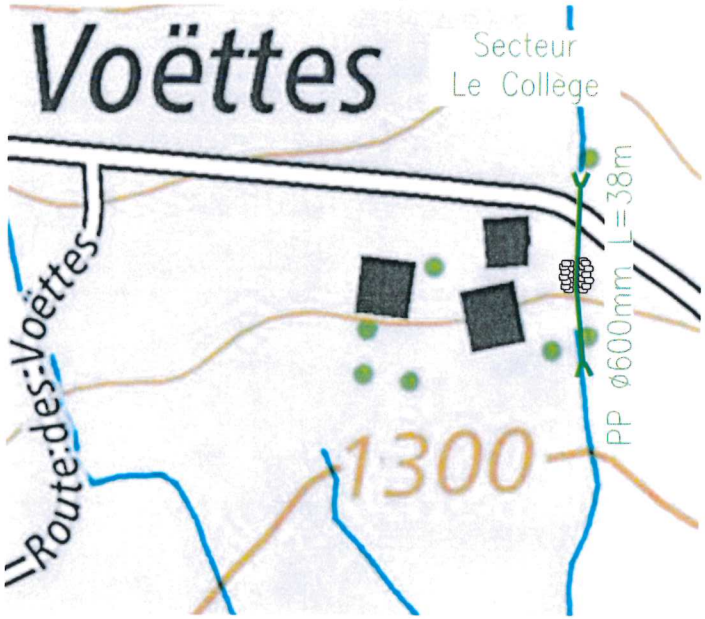
maître de l'ouvrage	COMMUNE D'ORMONT-DESSUS	MANDAT:	2155
objet :	ASSAINISSEMENT ROUTE DES VOETTES	PLAN N°:	01
	SITUATION, PROFILS TYPES	INDICE :	.
	CHEMIN N°220 ETAPE AF1	ECHELLE:	1:5'000 / 1:1'000 1:500 / 1:50
	SECTEUR LE COLLEGE, PARCELLE 1806 ET LE CLOS	DOSSIER:	EXECUTION
	Martin ingénieurs conseils Sàrl — GRAND RUE 72, CP 111, 1660 CHATEAU-D'OEX, Tel 026 / 924.69.33, Web: www.martin-ing.ch, E-mail: info@martin-ing.ch	FORMAT:	0.50 m²
		DATE	DESS
		08.09.23	KH

Mod.	Date	Dess.	Objet de la modification
-	-	-	-

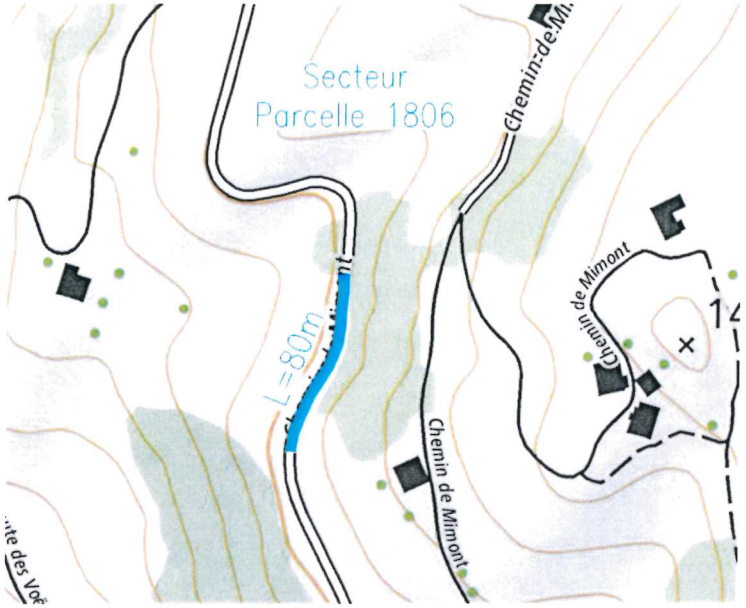
VUE EN PLAN 1:5'000
SITUATION



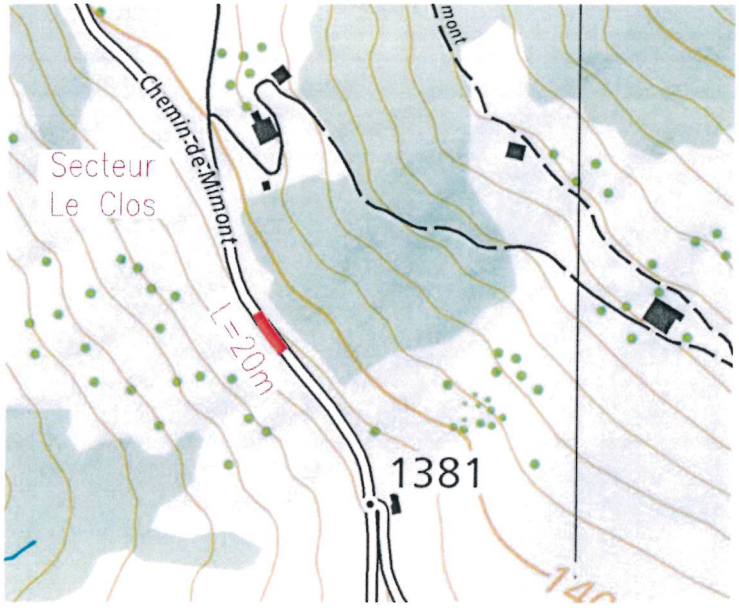
VUE EN PLAN 1:500
Secteur Le Collège



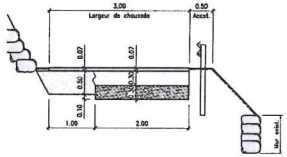
SITUATION 1:1'000
Secteur Parcelle 1806



SITUATION 1:1'000
Secteur Le Clos



PROFIL TYPE 1:50
Secteur parcelle 1806 L=80m



PROFIL TYPE 1:50
Secteur le Clos L=20m

